

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 58 du 31 juillet 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 7

DÉCISION N° 1320/ARM/CEMM

portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 22 juillet 2020

DÉCISION N° 1320/ARM/CEMM portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 22 juillet 2020

NOR A R M B 2 0 5 4 6 9 3 5

Référence(s) :

- [Circulaire N° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 relative à la symbolique militaire.](#)
- [Décision N° 1206/ARM/CEMM du 06 juillet 2020 portant renommage des unités de fusiliers marins.](#)

Lettre n° 203 ARM/ALFUSCO/AL du 16 juillet 2020 (n.i. BO).

Lettre n° 00503131 ARM/SGA/SHD/DHS/DSD/BSM du 21 juillet 2020 (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [141.6.](#)

Référence de publication :

1. Le motif symbolique et le fanion du bataillon de fusiliers marins *Amyot d'Inville*, tels que décrits dans l'annexe, sont respectivement homologués sous les numéros M 1153 et M 2020.6.

2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

ANNEXE

ANNEXE I.
**DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION DU BATAILLON DE FUSILIERS MARINS
AMYOT D'INVILLE.**

1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DU BATAILLON DE FUSILIERS MARINS AMYOT D'INVILLE



1.1. Description héraldique

Rondache d'azur à la croix de Lorraine d'argent chargée d'une ancre de marine de sable câblée du même, chargée de deux fusils au naturel munis de baïonnettes passées en sautoir, à l'écusson aux armoiries de la famille Amyot d'Inville brochant sur le tout.

Le tout accompagné au chef de l'inscription en lettres capitales d'or "BATAILLON DE FUSILIERS MARINS" et en pointe de l'inscription en lettres capitales du même "AMYOT D'INVILLE".

Armoiries de la famille Amyot d'Inville : d'azur à 3 fasces d'or à la bande d'argent brochante chargée de 3 mouchetures d'hermine de sable, surmontée d'une couronne.

2. DESCRIPTION DU FANION DU BATAILLON DE FUSILIERS MARINS AMYOT D'INVILLE

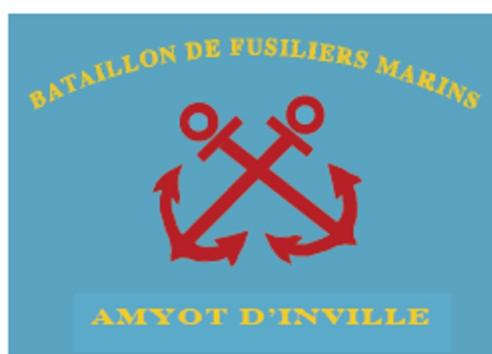
2.1 Dimensions

Fanion de type C, frangé or.

Guidant 30 cm, battant 40 cm.



REVERS



AVERS

2.2. Revers (Hampe à droite)

Fond bleu portant en son centre le motif symbolique du *bataillon de fusilier marins Amyot d'Inville*, sans les inscriptions.

2.3 Avers (Hampe à gauche)

Fond bleu clair à deux ancres de marine de gueules passées en sautoir, accompagnées en chef de l'inscription en lettres capitales d'or incurvées avec empattement "BATAILLON DE FUSILIERS MARINS", à la pointe de l'inscription en lettres capitales d'or avec empattement placée horizontalement "AMYOT D'INVILLE".

Le numéro du fanion sera obligatoirement reproduit en haut de la partie de l'étoffe attachée à la hampe, sur le revers.

Conformément aux prescriptions de la [circulaire de première référence](#), point 6 alinéa 4 et point 7 alinéa 2, un exemplaire de chacune des réalisations comportant le motif symbolique (tape de bouche, insigne, etc.) ainsi qu'une photo numérique en couleur de l'avers et du revers du fanion prise sur fond blanc devront être adressés au service historique de la défense (clotilde1.rouvillain@intradef.gouv.fr - nathanaelle.victoire@intradef.gouv.fr).

3. CODE COLORIMÉTRIQUE

CORRESPONDANCE HÉRALDIQUE	COULEURS	CODE CMNJ
D'ARGENT	BLANC	0-0-0-0
D'AZUR FONCÉ	BLEU FONCÉ	84,75-64,42-0-0
D'AZUR CLAIR	BLEU CLAIR	63,86-17,16-14,64- 0,67
DE SABLE	NOIR	100-100-100-100
DE TANNE	MARRON	25,63-74,27-100- 20,7
DE GUEULES	ROUGE MOTIF SYMBOLIQUE	18,65-100-85,5- 10,17
D'OR	JAUNE	6,61-18,48-90,48- 0,18